

**CERTIFICAT D'ETABLISSEMENT FLOTTANT**

délivré sur la base du décret n° 2007-1168 du 2 août 2007



1. Nom de l'établissement flottant : **VENISE D'ASTACUS N°4**
2. Type d'établissement flottant : **Chalet flottant (E.F. à usage autre que privé <12p)**
3. Type d'exploitation : **Hôtellerie**
4. Nom et adresse du propriétaire : **M. Gérard PUENTEDURA  
Champ de Gougeon  
33910 SABLONS**
- Nom et adresse de l'exploitant :
5. Lieu et numéro d'immatriculation :
6. Année de construction : **2010**
7. Nom et lieu du chantier : **PECH'ALU INTERNATIONAL  
56650 INZINZAC LOCHRIST**
8. Le présent certificat remplace le titre de navigation numéro : **Neuf**

délivré le

par

9. La validité du présent certificat expire le : **31 août 2020**

10. Délivré à : **TOULOUSE**

le : **8 décembre 2010**

(saisir la date de signature)

**Service Navigation de Toulouse**  
Bureau Navigation & Sécurité  
2, port St Etienne - BP 7204  
31073 TOULOUSE cedex 7

Pour le Préfet de la Haute-Garonne, le Chef  
du Service de la Navigation de Toulouse,

Le Chef A.I.E., **J. Pierre MATTOSSI**

11. L'établissement flottant désigné dans le présent certificat :

- après visite de la commission de visite effectuée le : **9 septembre 2010**

- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'organisme de contrôle : **M. Richard POULET**

le **31 août 2010**

est reconnu apte à stationner sur les voies suivantes en France :

**Lieu-dit "LA PINIERE", Commune de SABLONS (33910)**

## 12. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU BATIMENT

Longueur hors tout (m) : **7,00** mètres

Largeur hors tout (m) : **4,28** mètres

Déplacement (m3) : **4,190** m3

Franc-bord (cm) : **50,00** centimètres

Tirant d'eau maximal (m) : mètres

Tirant d'air maximal (m) : mètres

Nature des matériaux de la coque : **aluminium, flotteurs moussés**

## 13. MOYENS DE SAUVETAGE

Nombre et types de moyens de sauvetage collectifs : **1 bouée**

Nombre et types de moyens de sauvetage individuels : **3 gilets de sauvetage**

## 14. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Nombre	Type	Emplacements
<b>1</b>	<b>Eau pulvérisée 6l</b>	<b>local de vie</b>
<b>1</b>	<b>Poudre ABC 6kg</b>	<b>tableau électrique</b>

15. INSTALLATIONS D'ASSÈCHEMENT

Nombre de pompes à moteur :

Capacité totale (m3/h) :

Nombre de pompes à main :

Capacité totale (m3/h) :

16. AUTRES GRÉEMENTS

*1 gaffe, une affiche de réanimation des noyés, 1 trousse de secours, un projecteur de recherche*

17. PERSONNES AUTORISEES A BORD

Nombre maximal de personnes :

3

18. PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITE DU CERTIFICAT

après visite de la commission de visite effectuée le :

sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organismes de contrôle :

le :

Le certificat n°

est prolongé/renouvelé jusqu'au :

Fait à

le

(saisir la date de signature)

*cachet*

18. PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITE DU CERTIFICAT

après visite de la commission de visite effectuée le :

sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organismes de contrôle :

le :

Le certificat n°

est prolongé/renouvelé jusqu'au :

Fait à

le

(saisir la date de signature)

*cachet*

19. DISPOSITIONS GENERALES

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit et dans la mesure où les visites à sec obligatoires sont effectuées.

En cas de modification ou réparation importante, il doit être soumis avant tout nouveau déplacement à une visite d'une commission de visite. Le propriétaire, ou son représentant, doit porter tout changement de devise, de propriété, tout rejaugage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation à la connaissance d'une autorité compétente en vue de sa modification.

20. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Date de la prochaine visite à sec : **31 août 2020**